

Foire aux idées pour casser encore les prix

Primes, jeux dotés, cadeaux en nature...
La distribution contourne la nouvelle loi.

Le sujet est explosif en cette période de revendications sur le thème du pouvoir d'achat. Les prix du pot de Nutella et de la bouteille de Coca-Cola augmentent à cause de la loi Egalim, une réforme visant à améliorer les revenus des agriculteurs, limiter les promotions et interdire les prix cassés dans les linéaires. Mais rien ne garantit que distributeurs et industriels vont répercuter ces gains à leurs fournisseurs agricoles. D'autant que cela fait plus de vingt ans que les Leclerc, Intermarché, Carrefour, Casino et Auchan se livrent une guerre des prix impitoyable pour attirer les consommateurs. Déjà, les enseignes redoublent d'imagination pour continuer à rester attractives, tout en respectant ce

nouveau cadre juridique. « C'est le grand retour du cadeau Bonus! », s'amuse Richard Girardot, le président de l'Ania, l'association des industries agroalimentaires. Intermarché écoule des milliers de casseroles siglées Master Chef et a créé un Monopoly récompensant ses meilleurs clients. Leclerc offre des millions de produits de sa Marque Repère sur tirage au sort. Autre astuce, les rabais spectaculaires capables d'attirer les foules ne sont plus légaux sur le Nutella, mais restent possibles sur les marques de distributeurs. Ainsi, en proposant 20 capsules de café de sa marque Planteur des Tropiques pour 1 euro, Intermarché frappe très fort et reste fidèle à sa stratégie de prix cassés. « C'est sans doute de la vente à



Intermarché brade les produits sous sa marque, telles ces 20 capsules de café pour 1 euro.

Leclerc reverse des ristournes à ses clients sous forme de primes et jeux.

perte, mais si l'usine appartient au distributeur, c'est impossible à prouver », explique un industriel. Enfin, les clients peuvent s'attendre à de gros cadeaux sur leurs cartes de fidélité. Carrefour vient d'annoncer qu'il allait redistribuer du pouvoir d'achat à ses clients en créditant leurs cartes de 1,50 euro pour l'achat de marques nationales. Un professionnel s'amuse : « Maintenant, ce sont les distributeurs qui paient des marges arrières à leurs clients! » J.-F. A.

Baisser la TVA est une fausse bonne idée

Réduire le taux sur les produits de base coûterait cher, pour un résultat mitigé.

C'est l'une des questions qui montent dans le « grand débat national ». Pourquoi l'Etat ne réduirait-il pas la TVA sur les produits de première nécessité? Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, s'est dit ouvert aux propositions. Aujourd'hui, l'Europe autorise les pays à choisir un taux principal de TVA au-dessus de 15% et deux taux réduits au-delà de 5% sur un nombre limité de produits. Certaines dérogations ont toutefois été accordées par le passé. Ainsi, la France dispose d'un quatrième taux « super-réduit » de 2,1% (voir tableau), tandis que le Royaume-Uni ou l'Irlande ont même pu conserver des taux zéro sur plusieurs produits. Mais rien ne dit que la France obtienne l'accord de ses voisins pour de nouvelles dérogations. Surtout, ce ne serait pas forcément une bonne idée.

Un régime dérogatoire

► Les taux réduits de TVA en France

TAUX	SECTEURS CONCERNES
10%	Œuvres d'art, restauration, musées, zoos, entretien du logement...
5,5%	Alimentation, théâtres et cirques, cinémas, livres...
2,1%	Presse, médicaments remboursables...

Bruxelles a autorisé la France à appliquer un taux « super-réduit », à 2,1%, sur certains produits. D'autres pays ont même un taux nul.

« Réduire le taux de 5,5% à 0% sur l'alimentation coûterait très cher et profiterait aussi aux foyers aisés », alerte François Ecalle, ex-magistrat de la Cour des comptes. Car les riches aussi consomment du pain et de la viande! Ainsi, selon des calculs de l'économiste de l'Insee Béatrice Boutchenik, le taux réduit de TVA à

5,5% permet bien aux ménages les plus pauvres de réduire leur imposition sur leur consommation de 3 points. Mais les plus aisés en profitent aussi, à hauteur de 2,2 points. L'Etat pourrait alors être tenté de mieux cibler les produits de première nécessité, consommés uniquement par les moins fortunés. Mais l'exercice imposerait de rentrer dans un niveau de détail tel que l'on risquerait de créer une usine à gaz. « La TVA a pour principale vertu de dégager des recettes importantes pour financer des services publics », poursuit François Ecalle. Pour redistribuer, il vaut mieux octroyer des prestations sociales sous conditions de ressources ou rendre l'impôt sur le revenu encore plus progressif. » Cela tombe bien, l'ajout de tranches pour les plus riches est aussi au programme du « grand débat ». D. B.